

Bénéfiaires d'une assurance vie

Par daelus, le 10/10/2011 à 21:57

Bonjour,

ma grand-mère est décédée et nous sommes 4 héritiers: ma tante, moi et mes 2 soeurs qui représentont notre père décédé.

Ma grand-mère avait une assurance vie dont les bénéficiaires étaient ma tante et mon père, mais n'apparait pas la mention en cas de décès d'un des bénéficiaires, les enfants. Donc nous ne touchons pas cette assurance vie.

Peux-tu faire quelque chose, sachant que maintenant sur toutes les assurances vie figure les ayants droits en cas de décès d'un bénéficiaire?

Merci de vos réponses

Par cocotte1003, le 11/10/2011 à 02:44

Bonjour, non il n'y pas grands choses à faire puisque le souscripteur désigne qui il veut : une seule personne de la famille, une personne étrangere.... c'est un choix ui est fait et qui peut etre changé à tous moments si la ^personne le décide. toutefois si le montant de l'assurance permet de laiser tres gravement un des héritiers réservataires, il est possible de la contester, cordialement

Par daelus, le 15/10/2011 à 12:56

bonjour et merci de votre réponse, à partir de quel montant vous estimez que l'on puisse contester?